

CHGT
PDT

2012 B 1683

GP
COM

13 FEV. 2012

DEPOT N°

5045

A. L. L.
Société par Actions simplifiée
Au capital de 200 000 Euros

Siège Social : Parc du Pont Royal, Bâtiment A, 251, avenue du Bois
59130 LAMBERSART
RCS LILLE 533 049 268

[Signature]

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille Onze, le quinze septembre à 18 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Daniel DORCHIES préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président en fonction, démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après exposé du Président et échange de diverses observations, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour .

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur Philippe LEIGNIEL aux fonctions de Président de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Daniel DORCHIES, démissionnaire.

En conséquence, la mention de la nomination du premier Président figurant dans les Statuts devient caduque.

[Signature]

Monsieur Philippe LEIGNIEL, également présent, déclare accepter et n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, vertical mark. The signature on the right is more complex, featuring a large loop and several strokes.